

CHARTRE D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES

La Ligue de l'enseignement est ouverte à toutes et tous dans le respect des convictions individuelles et dans l'indépendance à l'égard des partis politiques et des groupements confessionnels. Elle garantit la liberté de conscience et le respect du principe de non-discrimination. Elle promeut l'accès des jeunes à ses instances dirigeantes et y garantit l'égal accès des femmes et des hommes. La Ligue de l'enseignement milite pour une République démocratique, laïque et sociale par la promotion et le développement de l'éducation, de la culture, des loisirs, du sport, de la solidarité et de l'engagement civique.

L'éducation est sa grande cause, la laïcité son combat, la démocratie son idéal.

L'association adhère à la Ligue de l'enseignement. Ce faisant, elle se reconnaît dans son projet fédéral (scanner le QR code pour accéder au document) qui s'articule autour :

De 4 défis majeurs

- ▶ Lutter contre les inégalités, les discriminations et les exclusions
- ▶ Faire face à l'urgence écologique et climatique
- ▶ Encourager et accompagner vers un numérique plus responsable
- ▶ Faire vivre une Europe citoyenne et solidaire

Et de 3 engagements :

- ▶ Pour une éducation émancipatrice
- ▶ Pour une laïcité qui rassemble
- ▶ Pour faire vivre la démocratie et contribuer à faire des citoyens

S'engager à la Ligue, c'est :

- ▶ Apprendre par et avec les autres, faire vivre la convivialité et la fraternité
- ▶ Construire la solidarité et lutter contre les inégalités
- ▶ Prendre sa part d'une démocratie qui implique les personnes
- ▶ Faire le choix d'une planète vivable



<https://www.laligue35.org/la-ligue-35/nos-valeurs/nos-textes-de-reference/>

La Ligue de l'enseignement est convaincue que la vie associative doit permettre aux personnes d'agir de façon active et solidaire, pour une société plus juste et plus démocratique.

La Ligue de l'enseignement soutient l'association et joint les actes à la parole :

- ▶ En soutenant les initiatives de l'association affiliée
- ▶ En accompagnant les bénévoles, élus associatifs et l'équipe professionnelle de l'association affiliée
- ▶ En agissant comme centre de ressources et en se mobilisant pour apporter un soutien technique et politique
- ▶ En accompagnant les demandes, sollicitations et attentes de l'association affiliée
- ▶ En déployant un accompagnement renforcé, notamment juridique, de l'association affiliée dans la gestion de son activité et de sa fonction employeur

L'association s'inscrit au sein du réseau de la Ligue de l'enseignement et joint les actes à la parole :

- ▶ En faisant vivre la démocratie dans sa pratique associative
- ▶ En participant aux rencontres statutaires (Assemblée Générale) et associatives de la Ligue de l'enseignement
- ▶ En se mobilisant pour participer, soutenir ou relayer les actions collectives de la Ligue de l'enseignement
- ▶ En manifestant son affiliation à la Ligue de l'enseignement 35 dans ses publications et activités et l'adhésion auprès de ses membres
- ▶ En permettant l'appropriation du projet de la Ligue par ses membres
- ▶ En développant des partenariats avec les associations du mouvement

La présente charte d'engagements réciproques prend effet à compter des signatures du Président et/ou Présidente de l'association et de la Présidente de la Ligue de l'enseignement 35.

Cosignée le :

La Présidente de Ligue de l'enseignement 35,

Isabelle DANIEL

Le Président ou la Présidente

.....
de l'association.....

